



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°527 du 22 au 28 mai 2025

CHARTRE POUR LA PAIX
OUTIL D'UNITÉ ?

GOLDEN DAYS 2025
EMPRISE SUR L'OR

LIGUE 1 BASKET
PLAYOFFS EN VUE

DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES

LE GRAND BALAYAGE

Officiellement présentée comme une étape décisive et un passage obligé vers la mise en œuvre des recommandations des ANR, cette mesure marque une rupture sans précédent dans l'histoire démocratique du pays.

GRATUIT

Ne peut être vendu

LES GOLDEN DAYS



LE RENDEZ-VOUS DES PUISSANCES MINIÈRES, ÉNERGÉTIQUES ET INDUSTRIELLES

THEME :

UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE POUR
UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE



Diffuseur
Officiel



SPONSOR OFFICIEL
MANSA MUSA



23 ET 24 MAI
AU CICB DE BAMAKO

INFOLINE:
+22370008383
+22375613438
E-mail : info@futurcom.org
www.golden-days.world

SPONSORS PLATINE



ÉDITO

Pourquoi attendre toujours la dernière minute ?

L'opération d'identification des cartes SIM lancée par l'AMRTP visait à sécuriser les télécommunications. L'échéance initiale était fixée au 15 décembre 2024, date à laquelle les numéros non identifiés devaient être désactivés. Devant les retards massifs, cette date a été reportée au 15 avril 2025, avant un nouveau report au 15 mai 2025. Ces derniers jours, on a vu des scènes de foule - bousculades, files interminables - et parfois même des incidents devant les agences de certains opérateurs. Pourquoi faut-il toujours une menace de coupure pour que des milliers de personnes osent se déplacer ? Et que dire du risque sécuritaire ? Dans un pays où le terrorisme guette chaque rassemblement, ces attroupements improvisés sont une véritable invitation au pire. Certes, beaucoup d'utilisateurs attendaient, ignorant les avertissements des opérateurs. C'est une fois la SIM coupée qu'ils se ruaient vers les agences. Mais les opérateurs et l'AMRTP ont aussi failli. Des campagnes d'enregistrement poussives, des guichets souvent inaccessibles et des informations tardives ont compliqué le processus. On s'attendait à des mesures plus créatives, comme la sensibilisation sur les radios rurales, des animations festives sur les sites d'enregistrement, des jeux, des tirages au sort et des jeux dans les marchés. Une incitation positive plutôt que des injonctions pressantes aurait permis de limiter les agglomérations. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui possèdent plusieurs cartes SIM. Chaque coupure peut signifier la perte d'un contact vital, professionnel, familial ou sécuritaire. Les opérateurs n'ont mis en place des stratégies de proximité. À l'avenir, il faudra agir différemment : sensibiliser à l'avance, décentraliser les points d'enregistrement et anticiper les besoins pour éviter une précipitation généralisée. MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

1 671,2 milliards

de francs CFA : c'est le montant global du Plan d'action du gouvernement 2025-2026.

ILS ONT DIT...

• « Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour partager avec vous la vision du Chef de l'État. La Transition n'a pas de cible en particulier. L'objectif recherché, c'est vraiment de refonder notre pays, bien entendu, dans un souci d'inclusivité, de cohésion, d'unité et de tolérance ». **Général de Division Abdoulaye Maïga, Premier ministre du Mali.**

• « J'alerte. Cette fois-ci, l'islamophobie franchit un seuil. Un Conseil de défense autour du Président accrédite les thèses délirantes de Retailleau et de Le Pen. Ça suffit ! Vous allez détruire notre pays. Ce genre de méthodes a déjà été appliqué dans le passé, d'abord contre les protestants et les juifs (...) ». **Jean-Luc Mélenchon, Leader de La France insoumise.**

RENDEZ-VOUS

25 mai 2025 :

Journée de l'Afrique

29-31 mai 2025 :

5^{ème} édition de Mali Digital Awards - Bamako

31 mai 2025 :

Finale Coupe du Mali de Football - Djoliba-Stade Malien - Bamako

31 mai 2025 :

Finale de la ligue des champions UEFA - Inter - PSG, Munich

UN JOUR, UNE DATE

25 mai 1963 : Création de l'Organisation de l'Unité africaine à Addis Abeba, devenue Union Africaine en 2002.



Haidara Aichata Cissé dite Chato a reçu le 17 mai 2025 aux États-Unis un prix de la Naija Worldwide Charities pour son impact dans le développement durable de l'Afrique et de sa diaspora.



Abdoulaye Idrissa Maïga, Directeur national de l'Administration pénitentiaire, a été placé sous mandat de dépôt le 20 mai 2025 pour son implication présumée dans une affaire de trafic de drogue.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le président américain Donald Trump présente des documents sur le meurtre de citoyens sud-africains blancs lors de sa rencontre avec le président Cyril Ramaphosa, à Washington, le 21 mai 2025.

DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES : LE GRAND NETTOYAGE

Le 13 mai 2025, les autorités de la Transition ont annoncé par décret présidentiel la dissolution de l'ensemble des partis politiques et des associations à caractère politique. Officiellement présentée comme une étape décisive et un passage obligé vers la mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de la Refondation, cette mesure marque une rupture sans précédent dans l'histoire démocratique du pays.

MOHAMED KENOVI

Purge salubre d'un système politique défaillant ou glissement préoccupant vers un pouvoir sans contrepoids ? La dissolution des partis politiques sur l'ensemble du territoire national ainsi que des associations à caractère politique continue de soulever des interrogations. Le gouvernement de transition justifie cette mesure par la nécessité de reconstruire la scène politique sur des bases saines, suite au constat, au fil des années, d'un pluralisme politique, vidé de sa substance, qui a réduit les partis à des instruments d'opportunisme électoral. Plus de 280 partis politiques étaient enregistrés, dont une large majorité sans réelle activité ni ancrage territorial. En mettant fin à cette « cacophonie », le gouvernement entend ouvrir la voie à une nouvelle ère de gouvernance politique, mieux structurée et plus éthique. Lors d'un point de presse tenu le 14 mai dernier, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Réformes politiques et du Soutien au processus électoral, Mamani Nassiré, a indiqué que la décision du gouvernement était la suite logique des différentes réformes engagées sous la Transition depuis quelques années. « La dissolution des partis politiques constitue une voie que nous avons trouvée pour appliquer l'une des recommandations fortes, qui a été d'ailleurs faite par l'ensemble des forces vives de la Nation ayant participé aux Assises Nationales de la Refondation, à savoir la réduction du nombre des partis politiques », a confié pour sa part le

Premier ministre Abdoulaye Maïga le 19 mai 2025 devant les membres du Conseil national de Transition. L'analyste politique Ousmane Bamba partage cet avis. « Je fais la part des choses entre la démocratie et la dissolution des partis politiques. Cela n'a rien d'anti-démocratique. Selon moi, cela permet simplement une réorganisation », soutient-il.

Des voix contre La décision du 13 mai a été accueillie avec indignation par une grande partie de la classe politique dissoute. Dénonçant une dérive autoritaire, certains dirigeants de formations politiques ont annoncé des recours en justice, tant devant les juridictions nationales que régionales et internationales, pour obtenir l'annulation du décret de dissolution des partis politiques. L'ancien ministre de la Justice Mamadou Ismaïla Konaté regrette pour sa part « un recul historique du Mali en matière de démocratie ». « Cette dissolution des partis politiques confirme une volonté assumée d'installer un pouvoir militaire



Des anciens leaders de partis politiques lors d'une conférence de presse à Bamako le 26 avril 2025.

le décret de dissolution des partis et à rétablir pleinement les droits politiques dans le pays. « Le Président de la Transition doit abroger ce décret draconien et toute restriction de la participation politique doit être conforme aux obligations internationales du Mali en matière de droits humains », a-t-il demandé. Mais, dans un contexte où la Transition bénéficie d'un

Vers un système politique rationalisé ? Le gouvernement ne cache pas ses intentions. Une nouvelle Charte des partis politiques est en cours d'élaboration. Le futur texte vise à définir un nouveau cadre légal, plus strict, pour autoriser l'existence et le fonctionnement des partis au Mali. Plusieurs pistes issues des recommandations des forces vives de la Nation sont déjà à l'étude.

REPÈRES

Nombre de partis politiques au Mali, selon le ministère de l'Administration territoriale : **297**

13 mai 2025 : Le gouvernement annonce la dissolution des partis politiques

création de tout parti politique. Ensuite, la moralisation de la vie politique est érigée en principe fondateur. En vue de restaurer la confiance entre citoyens et représentants politiques, le futur texte pourrait interdire l'accès à la direction d'un parti à toute personne condamnée pour des faits de corruption ou de détournement de fonds publics. Le financement public des partis sera lui aussi repensé. Pour éviter que les subventions publiques ne servent à enrichir quelques individus au lieu de soutenir l'action politique, la nouvelle charte pourrait supprimer tout simplement ce finan-

cement, comme recommandé d'ailleurs par les forces vives, ou établir de nouveaux mécanismes avec un contrôle renforcé de la Cour des comptes. Enfin, des réflexions sont en cours autour de la limitation du nombre de partis autorisés. Si lors des dernières consultations des forces vives, fin avril dernier, elles avaient recommandé un maximum de cinq partis politiques dans le pays, certains évoquent l'instauration d'un système de regroupements politiques ou de blocs afin de structurer durablement la scène politique autour de grandes forces idéologiques cohérentes. Une telle configuration pourrait renforcer la lisibilité du débat public et la stabilité des institutions. « Il faut que les nouveaux partis politiques naissent sur la base d'une idéologie. Les gens ont détaché la politique de l'idéologie. Or si l'on détache la politique de l'idéologie, on ne pourra plus faire la différence entre les partis politiques et

le peuple n'aura plus de grille de lecture pour faire un choix conscient et civique », appuie l'analyste politique Ousmane Bamba.

Nouvelle architecture en vue

La dissolution des partis politiques actée le 13 mai 2025 ne signe pas la fin du jeu politique au Mali, mais son redémarrage sur des bases profondément remaniées. Pour exister dans le cadre du nouveau dispositif légal en gestation, les anciens partis devront se restructurer ou fusionner et revoir leur mode d'organisation. Si certains disparaîtront, d'autres renaîtront sous de nouvelles formes. Lors de ce « nouveau départ », de nouveaux acteurs pourraient émerger. Des mouvements citoyens, des collectifs de jeunes, des personnalités issues de la société civile ou de la diaspora, ou même des jeunes leaders issus des anciennes formations politiques pourraient incarner une nouvelle dynamique. Le renouvellement générationnel et idéologique, souvent souhaité mais rarement observé, pourrait enfin s'amorcer. Toutefois, cette probable recomposition de la scène politique ne va pas sans risques. Certains craignent que la refondation de la vie politique en cours dans le pays ne serve à verrouiller le système au profit d'un cercle restreint de fidèles du pouvoir. Si la tentation d'exclure ou de marginaliser les voix discordantes semble bien réelle, le défi pour la Transition sera de concilier assainissement politique et pluralisme démocratique. Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Réformes politiques et du Soutien au processus électoral, Mamani Nassiré, assure que le gouvernement mettra tout en œuvre pour élaborer la nouvelle charte dans un contexte inclusif.

Dans le processus de rédaction du nouveau texte, il affirme que les autorités de la Transition feront appel à toutes les personnalités qui peuvent y contribuer, y compris les anciens acteurs politiques. ■

3 QUESTIONS À



DR. JEAN-FRANÇOIS MARIE CAMARA

Enseignant-chercheur en Sciences politiques à la FSAP

1 Comment réagissez-vous à la dissolution des partis politiques ?

La dissolution des partis politiques dénote de la volonté du gouvernement d'aller vers la re-définition de notre contrat social. Cette fois-ci, le gouvernement doit impliquer toutes les forces vives de la Nation afin de refondre notre système démocratique dans le sens du pluralisme.

2 Cette dissolution ouvre-t-elle la voie à un nouveau politique ?

Cela doit être une opportunité pour tous les citoyens qui aspirent à participer au jeu politique. Cette abrogation doit permettre de clarifier un certain nombre de points, car les conditions de création des partis politiques doivent être durcies. Il faudra expliquer clairement les fonctions des partis politiques, les conditions de leur dissolution, définir qui peut être membre d'un parti politique et indiquer les personnes interdites d'y adhérer, ainsi que fixer les modalités du financement public.

3 L'absence de partis politiques a-t-elle un impact sur l'action gouvernementale ?

Il est de coutume que le Chef du gouvernement présente la vision du chef de l'État et l'ensemble des membres du gouvernement devant le Parlement (CNT). Cependant, il faut rappeler que le contexte sociopolitique de notre pays a fortement changé depuis quatre ans. Cela sous-entend que le Premier ministre doit rassurer nos concitoyens sur l'installation d'un dialogue inclusif.

Certains craignent que la refondation de la vie politique en cours dans le pays ne serve à verrouiller le système au profit d'un cercle restreint de fidèles au pouvoir.

personnel, en dehors de tout processus démocratique. C'est un acte de guerre contre le pluralisme, l'État de droit et la liberté », dénonce l'ancien Garde des sceaux du Mali. Dans un communiqué publié le 16 mai 2025, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, a lui aussi appelé les autorités de la Transition malienne à abroger

contrôle institutionnel renforcé et où les appels à la souveraineté nationale priment sur les injonctions extérieures, peu d'observateurs s'attendent à une issue favorable à court terme. Les voies de recours, bien que légitimes, semblent symboliques face à la volonté politique affirmée de recomposition du champ politique.

D'abord, la mise en place de critères rigoureux de création, pour éradiquer les partis de façade et favoriser l'émergence d'acteurs politiques crédibles et enracinés. Parmi ces critères, entre autres, une implantation effective dans plusieurs régions, un fonctionnement interne démocratique et transparent et une caution de 100 millions francs CFA pour la

CHARTRE DES PARTIS POLITIQUES : DIFFÉRENCES ENTRE L'ANCIENNE ET LA FUTURE LOI

L'article 2 de la loi No2025-05 du 13 mai 2025 portant abrogation de la loi No05-047 du 18 août 2005 portant charte des partis politiques précise qu'une loi déterminera les conditions de formation et d'exercice des activités des partis politiques, conformément à la Constitution. Ci-dessous les probables changements à venir.

Conditions	Charte abrogée	Charte en projet
Age minimum pour diriger	21 ans	25 ans
Financement public	0.25% des recettes fiscales	Supprimé
Nationalité	Malienne	D'origine exclusivement malienne

Dispositions nouvelles

- Limitation à 5 du nombre des partis politiques
 - Enquête de moralité dans la procédure de création des partis politiques
 - Caution de 100 millions pour la création d'un parti politique
 - Projet de société traduit dans toutes les langues officielles du Mali pour chaque parti politique
 - Parrainage du projet de société doit réunir 15% de la population
 - Inventaire régulier des biens des partis politiques
 - Siège national avec au moins 3 salariés et sièges régionaux dans toutes les régions du Mali avec au moins un salarié
 - Déclaration de biens aux membres fondateurs des partis politiques
- Noms des partis politiques puisés dans les valeurs traditionnelles
 - Compte bancaire avec un solde d'au moins 100 millions pour chaque parti
 - Redevances annuelles
 - Alternance au niveau de la présidence des partis politiques
 - Production et dépôt des rapports d'activités de façon semestrielle
 - Elections primaires au sein des partis politiques pour le choix du candidat à l'élection présidentielle
 - Retrait d'agrément aux partis qui ne présentent pas de candidats à deux élections générales consécutives
 - Assises régulières au moins tous les 3 ans
 - Vérification de l'origine des fonds des partis politiques

Source : Recommandations issues de la Consultation des Forces vives de la Nation les 28 et 29 avril 2025

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°527 du 22 au 28 mai 2025



Afribone

Installez une **infrastructure réseau**
clé en main avec nous.



20 28 00 00
www.afribone.com



CHARTRE POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION : OUTIL D'UNITÉ OU TEXTE VIDÉ DE L'ESSENTIEL ?

Annoncée comme un texte de référence, la Charte nationale pour la paix et la réconciliation est en voie d'achèvement. Mais certains sujets majeurs, comme le sort des partis politiques, ont été exclus de ses discussions. Ce choix interroge sur sa portée réelle dans un contexte politique toujours tendu.

MASSIRÉ DIOP

Selon Zeïni Moulaye, ancien ministre et membre de la Commission, la Charte vise à « unir tous les fils du Mali autour de l'essentiel » et doit servir de socle aux politiques de sécurité, de paix et de réconciliation. C'est ainsi qu'elle intègre cinq grands thèmes - Paix, Sécurité, Réconciliation nationale, Cohésion sociale et Vivre ensemble - et valorise plus de vingt mécanismes de règlement locaux issus des différentes cultures du pays. Le texte n'a pas vocation à être un document partisan, a précisé Zeïni Moulaye, mais plutôt un outil transversal à portée nationale. Le volet Sécurité, piloté par le Général à la retraite Yamoussa Camara, insiste sur la néces-



Ousmane Issoufi Maiga, Président de la Commission de rédaction du projet de la Charte pour la paix.

mineurs, sans exclure les voies judiciaires classiques. Pour elle, « la réconciliation ne peut se faire au détriment de la justice ».

pourtant abordé des sujets éminemment politiques. C'est cette même instance qui avait proposé l'élévation du Colonel Assimi Goïta et de 5 autres officiers supérieurs au grade de Général, décision entérinée depuis. Et, selon plusieurs sources, l'avant-projet de la Charte avait également recommandé la libération, en décembre 2024, de onze personnalités politiques arrêtées en juin de la même année. Ces éléments démontrent que la Commission a déjà traité de dossiers politiques sensibles. Dès lors, pourquoi avoir choisi d'écarter cette même Commission de la gestion du dossier explosif des partis politiques et de leur avenir, en lui préférant un nouveau cadre - les Concertations nationales du 16 au 29 avril - annoncé tardivement et préparé dans l'urgence ? Une meilleure articulation entre les deux cadres aurait peut-être permis une sortie de crise plus apaisée, dans un climat de confiance renforcée.

Publication retardée De plus, le retard dans la publication officielle de la Charte interroge. Annoncée comme prioritaire dès 2024, sa remise au chef de l'État n'interviendra qu'à la fin du premier semestre 2025.

EN BREF

PAG 2025 - 2026 : UNE FEUILLE DE ROUTE VALIDÉE DANS UN VIDE POLITIQUE

Adopté à l'unanimité, le 19 mai 2025, par 128 membres du Conseil national de transition (CNT), le Plan d'Action Gouvernemental 2025 - 2026 engage les autorités de transition pour les deux prochaines années à hauteur de 1 671,256 milliards de francs CFA. Il se structure autour de 8 axes, 24 objectifs et 311 activités. Ce vote intervient dans un contexte institutionnel marqué par la dissolution des partis politiques dix jours plus tôt et l'absence d'un calendrier électoral défini. Le plan prévoit notamment un appui budgétaire du FMI de 129 millions de dollars et un déficit estimé à 581 milliards de francs CFA en 2025. Il table sur une hausse des recettes fiscales, la modernisation des régies financières et une rationalisation des exonérations. Ce document fixe les priorités gouvernementales pour la suite de la Transition, dans le prolongement des annonces de refondation institutionnelle, de sécurité nationale et de relance économique. Reste à savoir s'il s'agit d'une étape vers la sortie de crise ou d'un prolongement de la phase transitoire. ■

Entre-temps, le pays a connu des bouleversements majeurs, tant sur le plan sécuritaire que politique, sans que ce texte ait pu jouer son rôle d'outil d'apaisement et de cohésion.

Autre aspect non négligeable, le Programme d'action gouvernementale 2025-2026 évoque bien la paix et la réconciliation dans l'un de ses huit axes, mais sans lien direct explicite avec le document en cours. Il reste donc à espérer que cette Charte, une fois remise, ne devienne pas un texte de plus, mais bien un guide concret d'action accepté par tous, y compris par ceux qui, jusqu'ici, n'ont pas été associés à son élaboration. ■



SOUMAILA LAH

« Le vrai chantier, c'est l'exemplarité du pouvoir »

Suite à la présentation du Plan d'Action Gouvernemental (PAG) 2025-2026 par le Premier ministre devant les membres du CNT, le 16 mai 2025, Soumaila Lah, chercheur-analyste, en livre une lecture lucide, critique et argumentée. Pour cet analyste indépendant, le vrai défi n'est pas d'accumuler les promesses, mais de garantir leur concrétisation, dans un contexte de tensions politiques persistantes.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

La sécurité est de nouveau la grande priorité budgétaire. Est-ce soutenable ?

La défense et la sécurité ont toujours constitué les plus grosses poches budgétaires de l'État malien. Ce n'est pas nouveau et cela s'inscrit dans une continuité, avec des lois d'orientation et de programmation militaire, de réforme du secteur de la sécurité. Le gouvernement les considère comme prioritaires. Cependant, il s'agit là encore de prévisions. Leur exécution dépendra des capacités réelles à mobiliser les ressources. Si ces fonds ne sont pas disponibles, il faudra redéployer les moyens en

puissant dans des secteurs jugés moins urgents, ce qui pourrait se faire au détriment de services sociaux déjà fragiles. L'équilibre budgétaire, dans un contexte aussi tendu, devient alors un enjeu majeur.

Les réformes annoncées (Relecture des lois, SIGRH) peuvent-elles garantir une meilleure gouvernance ?

Je ne le pense pas. Ce n'est pas une simple question de textes. Le vrai chantier, c'est l'exemplarité du pouvoir. Aucun logiciel, aucune relecture de loi ne remplace la volonté politique d'être exemplaire. Tant que ceux qui dirigent ne montrent pas l'exemple, les autres suivront difficilement. Revenir sur des textes déjà modélisés, vouloir tout changer sans raison claire, c'est parfois détourner l'attention, ou, pire, chercher à légitimer des desseins inavoués. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un pouvoir sobre, transparent et respectueux de la loi.

L'objectif agricole de 11 millions de tonnes est-il réaliste ?

C'est ambitieux, mais difficile à croire dans l'immédiat. Les capacités logistiques et techniques du pays sont encore mal connues. Il y a des aléas climatiques, des problèmes de distribution d'intrants. Et, surtout, on assiste depuis quelque temps à une inflation de promesses non suivies d'effets. Tant que les conditions ne sont pas réunies de façon concrète, cette projection reste une annonce politique parmi d'autres.

Peut-on croire à des élections transparentes bientôt ?

Je reste très sceptique. L'AIGE, bien qu'installée, ne dispose ni des moyens suffisants ni de l'autonomie nécessaire. On connaît les conditions floues de sa mise en place et ce flou persiste. Cela fait des années que le pouvoir répète les mêmes engagements, sans action concrète. Le Premier ministre a encore tenu un discours sans garanties, sans feuille de route claire. On est dans l'effet d'annonce, pas dans l'action réelle. ■

Pourquoi avoir choisi d'écarter cette même Commission de la gestion du dossier explosif des partis et de leur avenir ?

sité d'un maillage sécuritaire complet du territoire en s'appuyant sur une collaboration active entre forces armées et populations civiles. Trois fonctions stratégiques sont retenues, la protection, l'anticipation et l'intervention. Le Général Camara a rappelé que les mesures d'autodéfense communautaire doivent être encadrées et intégrées à une stratégie nationale afin d'éviter les dérives constatées ces dernières années. Sur le plan judiciaire, le Dr Marie-Thérèse Dansoko a souligné que la Charte aborde les questions de justice de manière globale, en intégrant la lutte contre l'impunité, la corruption, la délinquance financière et l'enrichissement illégitime. La justice transitionnelle est également traitée, avec une reconnaissance du rôle des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits

Suspens autour de l'ancrage juridique

Mais, au-delà du contenu, des zones d'ombre persistent. Le document est « pratiquement achevé », selon la Commission, mais son ancrage juridique n'est pas encore défini. Ce sera à la Présidence, avec l'avis de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle, de déterminer son statut légal. Ce flou soulève des inquiétudes sur la portée réelle de la Charte à court et moyen terme. Autre interrogation de fond : nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi la question du sort des partis politiques, et notamment leur dissolution, n'a pas été confiée à cette Commission, déjà mandatée pour traiter de la paix et de la cohésion nationale ? Le Dialogue Inter-Maliens d'avril 2024, à l'origine de la création de cette Charte, avait



Misez sur des **énergies solaires durables** pour vos besoins.



20 28 00 00
www.afribone.com



GOLDEN DAYS 2025 : L'ÉTAT RESSERRE SON EMPRISE SUR L'OR

Les 23 et 24 mai 2025, la onzième édition des Golden Days réunit à Bamako les acteurs des secteurs minier et énergétique, dans un contexte tendu marqué par une crise énergétique persistante et des réformes profondes dans la gouvernance des ressources naturelles. L'occasion pour les acteurs d'échanger sur les perspectives du secteur.

FATOUmata MAGUIRAGA

Au Mali, le secteur minier, dominé par l'or, reste un pilier de l'économie nationale. Il représente 80 % des exportations, 10 % du PIB et environ 22 % des recettes publiques, selon l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Ce secteur occupe une place stratégique dans l'économie malienne et sa gouvernance reste au cœur des préoccupations. En 2023, les revenus miniers ont atteint 644 milliards FCFA, une légère hausse par rapport à 2022. La production de l'or, qui reste le produit dominant, a atteint 70 tonnes. L'adoption du nouveau Code minier en août 2023 a bouleversé les règles du jeu et entraîné des tensions dans le secteur. Avec l'adoption d'une législation sur le contenu local, l'État entend booster les retombées du secteur pour les populations. Désormais, les sociétés minières doivent verser 0,75% de leur chiffre d'affaires trimestriel à un fonds de développement local. Les exonérations fiscales sur le carburant sont supprimées afin de maximiser les recettes de l'État, et la participation de l'État au capital passe de

Revenus miniers en 2023 :
644 milliards FCFA
Or :
80% des exportations



Les revenus miniers atteignent des centaines de milliards par an.

20% à 35%, dont 5% réservés au secteur privé national. Ces réformes ont provoqué des tensions avec plusieurs compagnies, notamment Barrick Gold, exploitant du complexe Loulo-Gounkoto, et Kodal Minerals, active dans le projet de lithium à Bougouni, confrontée à des restrictions à l'exportation.

Innover Dans ce climat de reprise en main, les Golden Days offrent une plateforme d'échanges sur l'avenir du secteur pour répondre aux défis actuels. Si les retombées économiques sont réelles, l'impact environnemental et social des mines, notamment de l'orpaillage non encadré, reste préoccupant. En plus de l'exploitation industrielle, l'orpaillage constitue un pan

important de cette activité, mais elle se passe souvent en dehors de tout cadre légal, d'où les risques multiples pour l'environnement. Les observateurs soulignent l'importance de renforcer les capacités des acteurs nationaux, d'intégrer les communautés locales dans les chaînes de valeur et de garantir une gouvernance équitable et transparente. Améliorer la productivité, atténuer la vulnérabilité des populations riveraines et préserver la biodiversité figurent parmi les priorités.

Alors que le secteur minier reste l'un des derniers leviers financiers majeurs de l'État malien, la volonté de souveraineté doit s'accompagner d'une gouvernance inclusive et efficace, seule capable de transformer l'or en véritable moteur de développement durable. ■

EN BREF

BOUGOUNI : BLOCAGE DES EXPORTATIONS DE LITHIUM

Trois mois après le démarrage de sa mine de lithium à Bougouni, Kodal Minerals est toujours confrontée à des difficultés pour exporter son minerai. Bien qu'un communiqué publié le 19 mai 2025 ait tenté de rassurer, aucune date n'a encore été précisée pour le début des exportations. Kodal Minerals, exploitant de la deuxième mine de lithium du Mali, souhaite rectifier le tir après les déclarations de son Directeur concernant les problèmes d'exportation dans le cadre du Projet Bougouni. En effet, malgré le transfert du permis minier à sa nouvelle filiale malienne, la société peine à exporter le concentré de spodumène produit par l'usine. Dans son communiqué, la compagnie évoque des négociations en cours pour finaliser le permis d'exportation. Actuellement, 27 000 tonnes de concentré de spodumène sont prêtes à être exportées. Bien que la société ne donne aucune date pour le début des exportations, elle réaffirme entretenir de bonnes relations avec le gouvernement malien. Ces difficultés d'exportation ne concerneraient pas uniquement le projet de Bougouni. Celui de Goulamina rencontrerait également les mêmes contraintes. Le gouvernement malien examinerait le mécanisme de fixation des prix pour s'assurer que le lithium produit est vendu au prix du marché. ■

Karité Les acteurs discutent des enjeux

« L'avenir du karité, un commerce gagnant - gagnant », tel était le thème de la 16^e Conférence internationale sur le karité organisée par l'Alliance Globale du Karité (AGK), qui s'est tenue au Bénin du 19 au 21 mai 2025. L'Alliance Globale du Karité (AGK) est une association industrielle à but non lucratif basée à Accra, au Ghana. Elle compte des centaines de membres provenant de

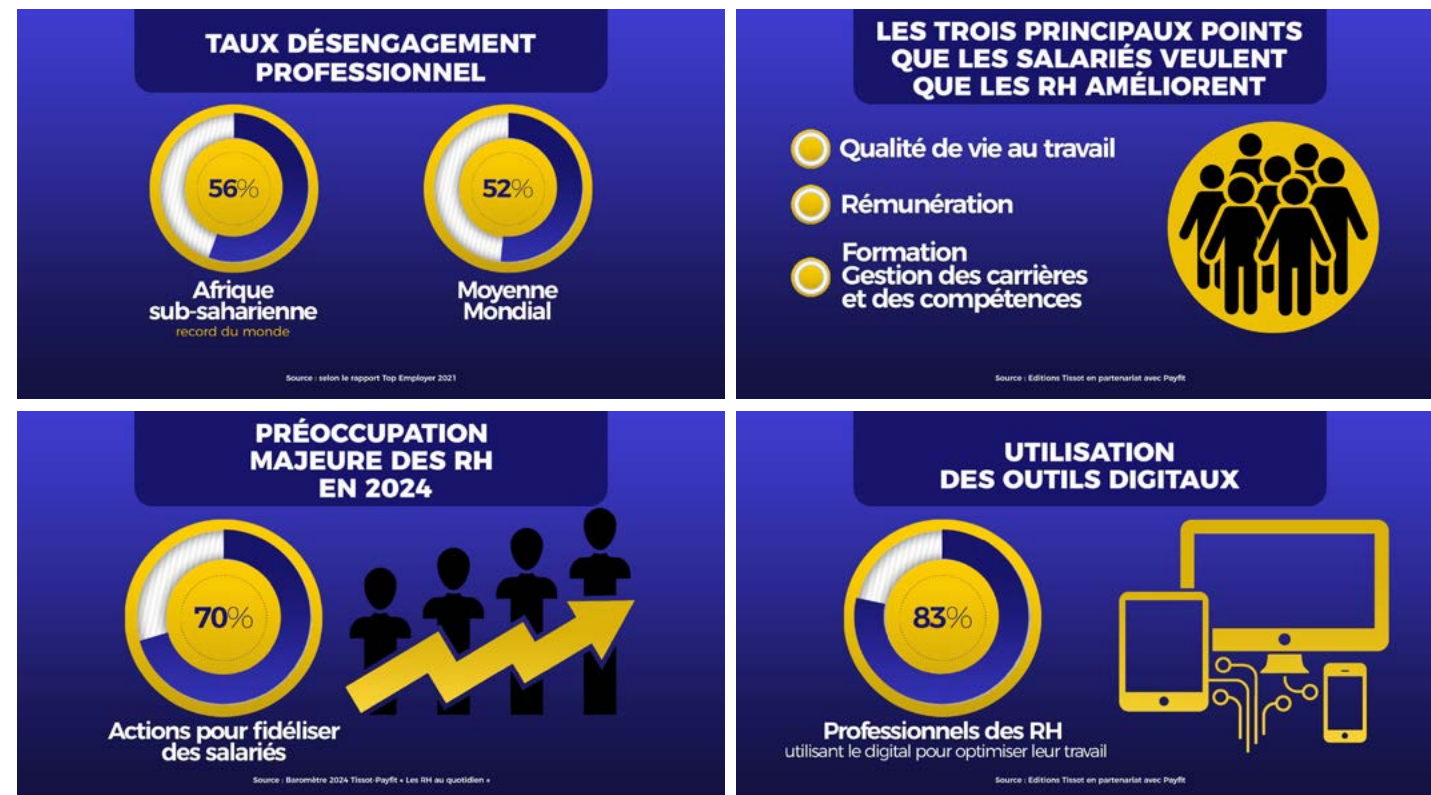
38 pays, dont des marques de produits alimentaires et cosmétiques, des fournisseurs, des groupes de femmes et des organisations à but non lucratif. Selon l'AGK, 16 millions d'Africaines, du Sénégal au Soudan du Sud, vivent de la récolte du karité. Cette « Ceinture du karité » s'étend sur 5 000 km et traverse 20 pays en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Le Mali est l'un des premiers

producteurs, aux côtés du Nigeria et du Burkina Faso. Avec un potentiel de 250 000 tonnes d'amandes, le Mali a exporté environ 120 000 tonnes entre 2019 et 2022. Les exportations mondiales sont estimées entre 400 000 et 500 000 tonnes de beurre, soit le double de la production d'amandes. Dans la Commune rurale de Siby, à une quarantaine de kilomètres de Bamako, environ un millier de femmes composent

la Coopérative des productrices. Malgré une organisation professionnelle du travail, les femmes, principales actrices de cette coopérative, ont du mal à tirer profit de cette manne. Les salariées permanentes de la coopérative gagnent par mois l'équivalent du salaire minimum (SMIG), soit environ 45 000 francs CFA, tandis que les autres sont payées à la tâche. ■

RÔLE DES RH DANS LA GESTION DES TALENTS

La gestion des ressources humaines joue un rôle crucial dans le développement des entreprises. De la gestion des carrières à l'utilisation judicieuse des compétences, voici quelques chiffres sur le domaine.



ENTREPRENDRE
Présenté par Seini Amar

TM1
La télé qui vous allume!
CANAL+ 420 421 422 423 424

NOUHOUM DIAKITÉ
Directeur du cabinet / DIAKITE CONSULTING

MOUSSA NIANG
Ancien délégué syndical

BÉATRICE ROBY
Directrice / BR CONSULTING

CE MARDI 20H20
REDIFFUSION : MERCREDI 15H00

SUJETS
Quelle politique RH pour attirer et garder les meilleurs talents ?

DIFFICILE COMPROMIS ENTRE LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION ET LEUR FINANCIER

Moins d'un mois après l'accord entre les syndicats de l'Éducation signataires du 15 octobre et les autorités, l'accalmie semble compromise. Un arrêt de travail prévu ce 21 mai 2025 vient d'être suspendu en attendant de nouvelles négociations.

FATOUMATA MAGUIRAGA



De nouvelles négociations sont en vue entre les enseignants et les autorités.

Les syndicats de l'Éducation signataires du 15 octobre 2016 du District de Bamako, constitués du SYPESCO, du SYNEFCT, du SYNEM, du COSES, de la FENAREC et du SYLDEF, avaient entamé un arrêt de travail du 23 au 25 avril 2025. Ce mouvement avait été suspendu le 24 avril après « satisfaction des revendications ». Cette grève des syndicats enseignants avait deux points de revendication : le départ sans délai du billeteur de l'Académie d'Enseignement de Bamako Rive Gauche et le rétablissement immédiat et effectif de toutes les primes d'enseignants suspendues. La Coordination des syndicats d'enseignants accusait alors le financier d'avoir suspendu des primes auxquelles ils avaient droit. Un point concerne une cinquantaine d'enseignants fonctionnaires des collectivités

territoriales en détachement au niveau d'autres départements.

Goulot d'étranglement Entre les syndicats de l'Éducation et leur financier, le point d'achoppement était le départ de ce dernier de son poste. Cette décision, prise le 20 mai 2025, a provoqué le mot d'ordre d'arrêt de travail suspendu de justesse, à la demande de la centrale syndicale UNTM.

Entre les syndicats de l'Éducation et leur financier, le point d'achoppement était le départ de ce dernier de son poste.

Il faut rappeler que les primes objet du différend entre les deux parties sont des « primes supplémentaires » qui doivent être payées par le service d'accueil. Selon une note explicative émanant du financier de l'Académie d'enseignement, ces

primes ont été payées par l'Académie d'enseignement dont ils relèvent par méconnaissance. C'est pourquoi elles avaient été suspendues une première fois en 2023. Suite à un préavis des syndicats signataires du 15 octobre 2016 et à une conciliation, il avait été convenu du paiement des primes pour les enseignants mis à disposition et du paiement d'une prime de risque aux professeurs d'informatique. Ce « rétablissement » a fini par questionner le financier, qui a tenu à respecter les dispositions de la loi N°2018-035 du 27 juin 2018 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales, dont l'article 51 stipule : « le fonctionnaire mis à disposition relève, du point de vue traitement, de la collectivité territoriale de départ. Toutefois, il peut bénéficier d'avantages supplémentaires à la charge de la structure d'accueil ».

L'accord trouvé comprenait le rétablissement des primes au mois de mai et le rappel du mois d'avril, ainsi que le départ du financier, qui vient d'être acté, ce qui a provoqué la réaction du syndicat des financiers. ■

EN BREF

CPI : LE PROCUREUR KARIM KHAN VISÉ PAR UNE ENQUÊTE

Les deux Procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (CPI), Nazhat Shameem Khan et Mame Mandiaye Niang, ont pris la tête du bureau du Procureur après le retrait temporaire de Karim Khan, visé par une enquête des Nations Unies. Dans un communiqué publié le 19 mai, l'ONU a affirmé que le bureau du Procureur assure la continuité de ses activités et réaffirme son engagement à coopérer pleinement avec le bureau des services de contrôle interne de l'ONU, chargé de l'enquête. Celle-ci est relative à des accusations de comportement sexuel inapproprié envers une employée, des faits contestés par M. Khan. « La CPI, qui enquête actuellement sur plusieurs situations sensibles dans les zones de conflit, a souligné la nécessité de garantir une procédure indépendante, impartiale et équitable, conformément au Statut de Rome ». Cette situation intervient dans un contexte de tensions autour des agents de la CPI, menacés par les États-Unis. L'adresse email du Procureur Karim Khan a ainsi été supprimée et ses comptes bancaires gelés. En outre, 900 membres du personnel de la CPI sont interdits d'entrée aux États-Unis. La juridiction internationale a ouvert des enquêtes sur d'éventuels crimes commis par Israël à Gaza. Le Procureur Khan, avocat britannique, avait émis des mandats d'arrêt internationaux contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant, ainsi que trois responsables du Hamas. La CPI poursuit les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité. ■

BREXIT : QUITTER SANS ROMPRE

Cinq ans après sa sortie de l'Union européenne à la faveur du Brexit, le Royaume-Uni œuvre à réactiver ses liens avec Bruxelles par des accords ciblés. Cette stratégie de retour partiel, structurée et assumée, contraste avec la posture actuelle des pays de l'AES vis-à-vis de la CEDEAO, encore marquée par une dynamique de rupture.

MASSIRÉ DIOP



Le Royaume-Uni veut se rapprocher de l'UE malgré le Brexit il y a 5 ans.

Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont signé le 19 mai 2025, un accord de partenariat couvrant plusieurs secteurs-clés tels que l'agriculture, la sécurité, la défense, la recherche et la mobilité. Le texte prévoit notamment la réduction des barrières sanitaires et phytosanitaires dans les échanges agricoles, un programme de mobilité pour les jeunes inspiré d'Erasmus+, l'échange automatisé des données policières ainsi que la participation partielle au Fonds européen de transition énergétique et de défense, doté de 150 milliards de livres sterling. Ce rapprochement, qualifié de « pragmatique » par le Premier ministre Keir

Starmer, ne remet pas en cause le Brexit mais vise à en limiter les effets négatifs. Pour autant, Londres entend aussi maintenir ses lignes rouges (Sortie du marché unique, contrôle des frontières), tout en préservant ses intérêts économiques. Ce réajustement progressif, secteur par secteur, s'appuie sur une diplomatie contractuelle, sans retour institutionnel. Il s'agit moins d'un recul que d'un repositionnement stratégique et tactique. À l'opposé, à des milliers de kilomètres de là, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont acté leur retrait collectif de la CEDEAO en janvier 2025. L'Alliance des États du Sahel (AES), fondée en septembre 2023 avant

d'être érigée en Confédération en juillet 2024, se base sur un socle souverainiste et ambitionne de construire un nouveau cadre régional intégrant monnaie commune, défense partagée et coopération économique. Pourtant, aucune base de négociation avec la CEDEAO n'a été annoncée et les trois pays restent exclus de tous les mécanismes d'intégration régionale classiques. À ce jour, ni plan de réintégration ciblée ni stratégie externe alternative n'ont été exposés. Alors que le Royaume-Uni multiplie les passerelles fonctionnelles pour amortir sa sortie, l'AES maintient une posture de rupture complète. Les enjeux de libre circulation, de commerce transfrontalier et d'interconnexion sécuritaire demeurent suspendus.

L'expérience britannique montre qu'un retrait d'une organisation régionale peut s'accompagner de réajustements tactiques. L'AES, en se dotant d'une stratégie progressive de dialogue ou de coopération ciblée, pourrait éviter les risques d'isolement prolongé, dans un environnement déjà instable et où la coopération est primordiale. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

SEMENCES PAYSANNES : LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE EN DANGER SILENCIEUX

Des organisations agricoles et environnementales tirent la sonnette d'alarme sur la marginalisation progressive des semences paysannes en Afrique. Issues de la sélection traditionnelle, ces semences sont mieux adaptées aux contextes locaux, plus résistantes aux stress climatiques et importantes pour les petits exploitants. Le débat s'intensifie autour de la Convention UPOV, un traité international qui protège les variétés végétales développées par des entreprises. Dans sa version dominante, l'UPOV limite le droit des agriculteurs à conserver, échanger ou vendre leurs propres semences au profit des détenteurs de droits de propriété intellectuelle. Selon l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA), ces restrictions accroissent la dépendance des paysans, réduisent la diversité cultivée et favorisent l'homogénéisation des systèmes agricoles. Ainsi, sur 6 000 plantes cultivées historiquement, moins de 200 sont aujourd'hui utilisées à grande échelle. Les experts rappellent que les semences paysannes jouent un rôle stratégique dans l'adaptation au changement climatique. Plusieurs acteurs appellent à leur reconnaissance juridique comme patrimoine agricole collectif. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : SENSIBILISATION SUR LES EXPLOSIFS ET LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

L'école de Saneye, l'Académie d'Enseignement de Gao et l'UNICEF ont organisé le 20 mai 2025 une séance de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) et les restes d'engins explosifs. Animée par Arkia Konipo et Almouner Ag Minika, l'initiative ciblait les élèves dans un contexte à haut risque. En 2024, plus de 15 000 cas de VBG ont été recensés au Mali, dont plus de 160 à Gao, selon l'UNFPA. Côté sécurité, plus de 1 630 engins explosifs ont été signalés entre 2013 et 2023, causant près de 1 100 morts, tandis que 357 victimes civiles liées aux restes explosifs ont été recensées en 2023. Les élèves ont été formés à identifier les objets dangereux et à réagir en cas d'alerte. Cette action s'inscrit dans une série d'ateliers visant à prévenir les violences et à renforcer la sécurité autour des écoles. ■

Sénégal African Lion 2025 s'achève le 23 mai à Dodji

L'exercice militaire African Lion 2025, organisé par le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), entre dans sa phase finale au Sénégal. Ce vendredi 23 mai 2025 marquera la clôture officielle des manœuvres à Dodji, après trois semaines de coopération intensive. Depuis début mai, le Sénégal accueille une étape décisive de l'exercice multinational African Lion 2025, conduit par les États-Unis en partenariat avec plusieurs pays alliés. À Dodji et Thiès, les troupes sénégalaises, américaines, mauritaniennes, ivoiriennes et néerlandaises s'exercent conjointement à des scénarios de sécurité avancée. Les activités ont couvert des simulations antiterroristes et des opérations de déminage,

de coordination interarmées et d'intervention médicale. Le volet sénégalais s'inscrit dans une campagne plus large menée également au Maroc, en Tunisie et au Ghana. La date du 23 mai 2025 marque la fin officielle de l'exercice, considéré comme l'un des plus importants jamais organisés en Afrique de l'Ouest, avec près de 10 000 soldats mobilisés. Pour l'État-major sénégalais, cet événement démontre la capacité du pays à accueillir des opérations d'envergure régionale et à jouer un rôle pivot dans l'architecture sécuritaire ouest-africaine. African Lion 2025 renforce non seulement l'interopérabilité des forces mais aussi la stature du Sénégal sur l'échiquier militaire africain. ■

LIGUE 1 DE BASKET : LES PLAYOFFS EN LIGNE DE MIRE

Les matchs du carré d'as du championnat national de Basket Ligue 1 Orange ont débuté le 19 mai sur les deux tableaux, masculin et féminin. Il s'agit de l'ultime étape avant les playoffs, qui détermineront les équipes championnes du Mali pour la saison 2024 - 2025.

MOHAMED KENOVI



Le Stade malien a déjà validé son ticket pour les playoffs sur les deux tableaux.

Les quatre meilleures équipes à l'issue de la saison régulière s'affrontent. Chez les Messieurs, il s'agit du Stade Malien de Bamako, de l'AS Police, de l'USFAS et du Centre de référence de Basketball de Tombouctou (CRBT). Dans le tableau féminin, les mêmes équipes s'affrontent,

sauf le CRBT, remplacé par le Djoliba AC. Pour son entrée en lice, le champion en titre, le Stade Malien de Bamako, porté par Ibrahim Cissé (16 points, 2 rebonds, 3 passes décisives), a envoyé un signal fort à tous les prétendants en s'imposant largement devant l'USFAS 82 - 42, soit une différence

de 40 points entre les deux formations. Les Blancs de Bamako ont enchaîné avec une deuxième victoire face à l'AS Police le 20 mai (92 - 71) et sont quasiment qualifiés pour les playoffs, même avec un dernier match à disputer ce jeudi 22 mai face au CRBT.

Lutte pour le 2^{ème} ticket Les Tombouctiens, qui ont créé la sensation lors de leur premier match en venant à bout de l'AS Police (77 - 68), ont ensuite été défaits par l'USFAS (76 - 72). Avec une victoire chacun en deux matchs, le CRBT et l'USFAS, qui sera opposé à l'AS Police, quasi éliminé, vont se livrer un duel à distance ce jeudi pour le 2^{ème} ticket. À l'instar de l'équipe masculine, les Dames du Stade Malien de Bamako ont également obtenu deux victoires en autant de rencontres et ont décroché leur ticket pour les playoffs avant la 3^{ème} journée. Elles se sont imposées respectivement face à l'USFAS (86 - 58) et à l'AS Police (69 - 50), avant d'affronter le 22 mai le Djoliba AC. Les Rouges de Hérémakono, qui se sont relancées lors de la 2^{ème} journée face à l'USFAS (87 - 50) après leur défaite inaugurale contre l'AS Police (71-74), sont dans l'obligation de gagner ce 3^{ème} match face au Stade Malien.

Le 2^{ème} ticket pour les playoffs chez les Dames pourrait également revenir à l'AS Police, si les Policières, vainqueurs face au Djoliba AC puis battues par le Stade Malien, prenaient le dessus lors de la 3^{ème} journée sur l'USFAS, déjà éliminée. ■

Football Lionel Messi sacré meilleur joueur de tous les temps

La Fédération internationale d'Histoire et de statistiques du football (IFFHS) vient de trancher l'un des débats les plus passionnés du monde. Selon son classement, publié le 17 mai 2025, après avoir analysé performances, statistiques et influence sur le jeu, Lionel Messi a été officiellement désigné comme meilleur joueur de tous les temps. Ce verdict s'est appuyé sur différents critères tels que les statistiques individuelles, collectives, ainsi que la longévité en club comme en sélection. Avec 46 trophées, 8 Ballons d'Or, plus de 860 buts inscrits et une domination inégalée, il surpasse des légendes comme Pelé, Maradona et Cristiano Ronaldo. À 37 ans, la légende du Barça et actuel joueur de l'Inter Miami règne sur l'histoire du football. Dans ce classement de légende, Messi siège désormais au sommet, son nom étant gravé à jamais dans le marbre de l'excellence sur le terrain. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

La France a réussi son entrée en lice à l'Euro U17 2025. Pour leur premier match de la compétition, disputé lundi, **les Bleuets** se sont facilement imposés contre l'Allemagne, 3 - 0. Ils affrontent ensuite le Portugal et l'Albanie, le pays hôte.

Jugé pour violences sexuelles envers plusieurs pensionnaires mardi à Créteil, **Laurent R.**, ancien entraîneur du club d'athlétisme de Vincennes et référent technique de la Ligue Île-de-France, a été condamné à cinq ans de prison, dont quinze mois ferme, avec mandat de dépôt.

FESTIVAL SOGOBÔ 2025 : LES MARIONNETTES AU SERVICE DE LA PAIX ET DU DÉVELOPPEMENT

Depuis le 20 mai, le Musée national du Mali accueille la deuxième édition du Festival international Sogobô, porté par la Compagnie Sogolon. Devant un public nombreux, marionnettes géantes, masques rituels et danses initiatiques célèbrent la mémoire et l'ancrage culturel.

MASSIRÉ DIOP



Les marionnettes et les masques sont au cœur du festival Sogobo.

Ce que vous voyez là, ce ne sont pas que des objets. Ce sont des voix, des héritages. Ce sont nos bibliothèques vivantes », rappelle Yaya Coulibaly, figure tutélaire du théâtre africain de marionnettes, dont l'œuvre est classée au Patrimoine mondial immatériel. Il voit dans cette édition un moment décisif pour sensibiliser la jeunesse à la richesse de l'oralité. Selon lui, « la marionnette, c'est politique, éducatif et profondément spirituel ». Le terme « Sogobô » signifie « sortie des masques et marionnettes » en bambara. Une tradition ancestrale que Yaya Coulibaly s'efforce de préserver et de moder-

niser depuis la création de sa compagnie en 1980. « Je dépends des marionnettes, ma famille vit uniquement pour cela. C'est ma banque, c'est mon territoire, c'est mon livre, c'est tout mon domaine et chaque jour que Dieu nous donne », confie-t-il. Le thème retenu cette année, « La culture, facteur de paix, de cohésion sociale et de développement socio-économique », donne le ton d'un programme riche, marqué par des spectacles inspirés des épopées bambaras, des restitutions de formations dans les quartiers périphériques et la participation de jeunes artistes issus de l'institut national des arts et du Conservatoire.

Le centre Happy Théâtre de Dialakorodji a notamment présenté une performance poignante sur les violences domestiques. Le programme comprend également des ateliers de fabrication et de manipulation, des expositions, des conférences-débats et des master classes. Ces activités visent à renforcer les liens sociaux et à promouvoir la culture comme levier de développement. En coulisses, l'organisation repose sur un équilibre fragile entre passion et faibles ressources. Aucune enveloppe budgétaire officielle n'a été rendue publique, mais les organisateurs évoquent des « moyens très limités », partiellement compensés par l'appui logistique de l'UNESCO et de partenaires comme Moov Africa ou Instruments 4Africa. « Il faut créer de la valeur culturelle avec presque rien, mais nous tenons debout », résume un membre de l'équipe. Le festival joue aussi un rôle discret mais essentiel, en ce sens qu'il rémunère des dizaines d'artisans, couturiers, musiciens, forgerons, sculpteurs et jeunes comédiens. Il ravive des réseaux de transmission souvent rompus et remet en lumière des figures comme les Trésors Humains Vivants du Mali.

Le Festival international Sogobô s'impose comme un rendez-vous majeur pour les amateurs d'art et de culture, offrant une immersion rare dans l'univers des masques et marionnettes du Mali. ■

INFO PEOPLE

SALIF KEITA À LONDRES LE 29 MAI 2025



BOUBACAR TRAORÉ EN CONCERT À LA HAYE



La « Voix d'or de l'Afrique » sera sur scène le 29 mai 2025 au KOKO de Londres, dans le cadre de sa tournée acoustique « So Kono Project ». Ce concert, très attendu, affiche déjà complet sur plusieurs plateformes. Salif Keita y présentera des versions revisitées de son répertoire, avec un accompagnement minimaliste, fidèle à l'esthétique intimiste de son nouvel album, enregistré au Japon. Ce retour marque un moment fort pour l'artiste, après plusieurs années d'absence. Avant Londres, il s'est déjà produit à Paris le 21 mai. Cette tournée européenne souligne la vitalité continue de sa carrière et l'impact durable de sa voix sur la scène musicale mondiale.

Le bluesman malien Boubacar Traoré, figure emblématique de ce genre musical dans son pays, a donné un concert intimiste au PAARD à La Haye, aux Pays-Bas, le 18 mai 2025. Cette date s'inscrit dans une tournée européenne célébrant son parcours unique, entre tradition mandingue et blues sahélien. Connu pour sa voix profonde et son jeu de guitare minimaliste, Kar Kar a conquis le public néerlandais avec des titres classiques et des compositions plus récentes. À 83 ans, il continue de porter haut les couleurs du Mali à l'international. L'événement a été salué par la presse locale comme un moment rare, mêlant émotion, mémoire et élégance musicale.

Journal du Mali
l'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

KOWBEYE!

TM1
La télé qui vous allume !



CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT